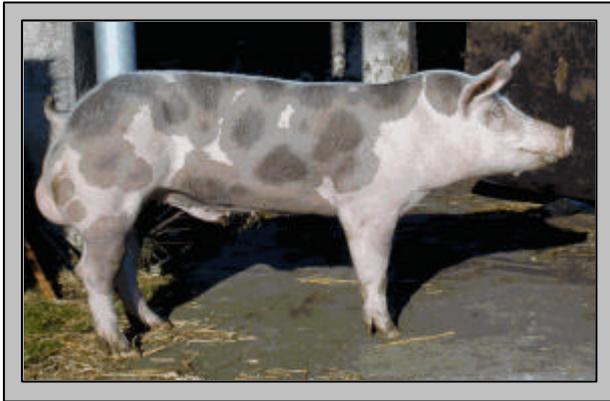


Fiches techniques : Filière Porc Fleuri



LE PORC FLEURI SAVOUREUX



Méthode de production :

RACE ET TYPE DE PORC :

- ↪ La viande doit provenir d'un animal de type Piétrain. On entend par « type Piétrain » un animal devant présenter les caractéristiques suivantes :
 - ⇒ Phénotype : il comporte obligatoirement la présence de taches sur la robe. Ces taches sont constituées de poils noirs, avec en périphérie de la tache un mélange de poils noirs et de poils blancs, et des petites oreilles dressées (type Large White mais plus petites)
 - ⇒ Génétique : Tous les animaux sont résistants au stress, c'est-à-dire qu'en position 1843 du chromosome 6 se trouve une Cytidine. Les animaux pourront être homozygotes (CC) ou hétérozygotes (CT) à ce locus.
- ↪ Les animaux sont des femelles ou des mâles castrés, avec plaie complètement cicatrisée, avant l'entrée en engraissement. Les monorchides, les cryptorchides et les hermaphrodites sont exclus, ainsi que tout porc âgé de plus de 8 mois à l'abattage

IDENTIFICATION DES ANIMAUX DE LA FILIÈRE :

- ↪ Une fiche d'inscription des lots de porcs est tenue par l'éleveur. Il y renseigne notamment , les lieux et date de naissance, le sexe et, pour les mâles, la date de castration.
- ↪ L'identification des animaux se fera sur base de la boucle SANITEL. De plus, les animaux s'intégrant à la filière seront bouclés sur chaque oreille à l'aide de boucles spécifiques à la Filière Fleuri (boucle BIOPSYTEC N° P-FF xxxxxx). Ces numéros sont repris sur la fiche d'inscription des lots.
- ↪ Quand la naissance et l'engraissement sont effectués sur un même site d'exploitation sans qu'aucun porcelet ne le quitte jamais (circuit fermé) ; tout animal doit être identifié par une boucle Filière Fleuri, placée sur l'oreille gauche, avant d'atteindre le poids de 30 kg.

- ↪ Quand la naissance et l'engraissement ne sont pas effectués sur un même site :
 - ⇒ Site naisseur : les porcelets sont fournis par des naisseurs conventionnés par l'organisme certificateur.
 - ⇒ Site engraisseur : les lots doivent être enregistrés dans les 5 jours ouvrables qui suivent l'achat du lot de porcelets. La date de réception du formulaire d'enregistrement par l'organisme certificateur est prise en considération.

Les spécificités du cahier des charges

LES BÂTIMENTS :

- ↪ **Site d'engraissement** : ensemble des bâtiments d'engraissement localisés à une adresse légale commune (rue, n°, commune)
- ↪ **Salle d'engraissement** : partie ou fraction d'un bâtiment isolé par des murs ou des cloisons fixes et dont l'accès est limité par une ou plusieurs portes
- ↪ **Bâtiment d'engraissement** : construction fixe, de conception définitive constituée d'une ou plusieurs salles d'engraissement

LES CONDITIONS D'AMBIANCE :

- ↪ Séjour de l'animal sur le site d'engraissement : au moins 12 semaines
- ↪ La durée d'engraissement à partir de 30 kg ne peut dépasser 20 semaines. En cas de dépassement de cette durée, l'animal est exclu de la filière Fleuri
- ↪ Stabulation libre
 - ⇒ Litière paillée : lots < ou = à 50 animaux
 - ⇒ Caillebotis partiel ou intégral : lots de 20 animaux d'un poids compris entre 20 et 30 kg
- ↪ A partir du poids moyen de 30 kg, la densité des porcs est telle que les densités maximales à ne pas dépasser sont :
 - ⇒ Poids compris entre 30 et 55 kg : 0,55 m²/animal
 - ⇒ Poids compris entre 55 et 115 kg : 0,8 m²/animal
- ↪ Les lots ne peuvent pas changer de site d'engraissement après leurs constitutions
- ↪ D'une heure après le lever du soleil jusqu'une heure avant son coucher : lumière moyenne naturelle au milieu de la loge et à 0,5 m du sol de minimum **40 lux**
- ↪ Teneur moyenne en CO₂ dans les loges et à 0,5 m du sol : **3000 ppm** maximum
- ↪ Teneur moyenne en ammoniac (NH₃) dans les loges et à 0,5 m du sol : **20 ppm** maximum

- ↪ Locaux correctement ventilés, aires de couchages propres et litières (si elles existent) propres et sèches
- ↪ **Circuit fermé** : salles d'engraissement désinfectées au minimum **1** fois par an
- ↪ **Circuit ouvert** : Salles d'engraissement désinfectées après chaque lot et vide sanitaire de **15** jours minimum entre chaque lot
- ↪ Le nombre d'animaux admis annuellement à la certification ne peut pas être supérieur à **3000** par exploitation

L'ALIMENTATION :

- ↪ La formule alimentaire du sevrage à l'abattage comporte au moins 70 % de céréales y compris leurs issues et au maximum 1,5 % d'acides gras poly-insaturés. Ces proportions sont calculées par rapport au poids de matière sèche. L'aliment d'engraissement répondra aux critères « basse teneur en phosphore » et ne contiendra ni farine de viande ni farine de poisson.
- ↪ Seules sont permises dans le régime alimentaire, les matières premières suivantes :
 - Blé
 - Orge
 - Avoine
 - Triticale
 - Epeautre
 - Seigle
 - Sarrasin
 - Son fin
 - Remoulage
 - Maïs grain ensilé
 - Maïs grain dur (max. 15 %)
 - Corn gluten
 - Pulpe de betterave
 - Pois de printemps
 - Féverole
 - Tourteau de soja 44, 48 ou 50
 - Tourteau de tournesol
 - Tourteau de colza
 - Levure
 - Lactosérum
 - Lait écrémé
 - Babeurre
 - Acides aminés de synthèse
 - Sel
 - Carbonate de chaux
 - Phosphate soluble
 - Graines de lin
 - Fèves de soja
- ↪ Les compléments minéraux vitaminés ne comporteront aucun additif (antibiotique, calmant, facteur de croissance de synthèse, hormone ou autre substances médicamenteuses)
- ↪ Abreuvoirs ne peuvent rester souillés par des déjections
- ↪ Trémies obligatoirement vidées et nettoyées une fois par semaine. Si abreuvoirs automatiques : le contrôle s'observe en même temps que les trémies

LES SOINS VÉTÉRINAIRES :

- ↻ Un traitement vermifuge au moins est administré, il n'est autorisé que jusqu'au poids de 50 kg
- ↻ Même en cas de traitement thérapeutique, l'usage de traitements hormonaux ou d'autres transformateurs ou répartiteurs de graisse est interdit ; l'usage de calmants est interdit
- ↻ Les autres traitements thérapeutiques sont autorisés, sur prescription vétérinaire, mais les animaux subissant de tels traitements ne peuvent être abattus avant l'expiration du délai d'attente de la notice pharmacologique augmenté de 15 jours
- ↻ L'organisme certificateur peut refuser la délivrance d'attestation à tout animal provenant d'une loge ou d'une exploitation pour laquelle les interventions vétérinaires ou prophylactiques dépassent anormalement la moyenne générale sans obligation de devoir motiver autrement sa décision
- ↻ L'attestation est également refusée à tout animal présentant des anomalies morphologiques ou ayant présenté des pathologies répétées
- ↻ Tout lot ayant reçu plus de 3 traitements par antibiotique sur la durée de l'engraissement sera déclassé et ne pourra être commercialisé dans la filière Fleuri
- ↻ Toute intervention thérapeutique est renseignée dans le registre sanitaire (modèle FP3103). L'engraisseur garde à disposition de l'organisme certificateur une copie du registre sanitaire

LE TRANSPORT :

- ↻ Au moins 12 heures, et au plus 18 heures avant l'abattage, l'engraisseur transfère les porcs destinés à l'abattage dans une autre loge. Ils y sont mis à la diète complète, mais auront en suffisance de l'eau à disposition
- ↻ Les règles essentielles de transport sont respectées

L'ABATTAGE :

- ↻ Le poids des carcasses froides est compris entre 75 et 105kg.
- ↻ Le pourcentage de viande maigre, exprimé en pourcentage du poids de la carcasse froide, doit être au minimum de 55%.
- ↻ A l'abattoir, les lots sont maintenus séparés. Le sol des loges et des couloirs est antidérapant. Les animaux ont de l'eau potable à leur disposition. En cas de température supérieure à 25°C, ils sont rafraîchis par vaporisation d'eau
- ↻ La date, l'heure d'entrée, l'emplacement et l'heure limite d'abattage de chaque lot sont enregistrés. L'abattage se fait par séries homogènes dans le respect d'un calendrier et d'un horaire accepté par l'organisme certificateur. Le transfert des loges d'attente au poste d'abattage et l'étourdissement se font sans brutalité. La saignée a lieu dans les secondes qui suivent l'étourdissement et dans le temps le plus court possible

- ✎ L'organisme certificateur refuse l'attestation des carcasses dont le lard de bardière ou la viande présente des défauts d'aspect, de coloration ou de fermeté

TRAITEMENTS DES CARCASSES ET CONDITIONNEMENT :

- ✎ Les carcasses portent l'estampille C.E.E., les abattoirs doivent être acceptés par l'organisme certificateur
- ✎ Le marquage est effectué sur chaque demi-carcasse par l'organisme certificateur avec les sigles « FLEURI » et « PROCERVIQ »
- ✎ La viande ne doit présenter aucun signe « PSE » (viande pâle, molle et exsudée) ou « DFD » (viande foncée, ferme et sèche). L'organisme certificateur refuse l'attestation aux carcasses dont le lard de bardière ou la viande présente des défauts d'aspect, de coloration ou de fermeté
- ✎ Pour la réfrigération, les méthodes HACCP sont respectées. La congélation des carcasses est interdite

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE :

- ✎ L'asbl PROCERVIQ est désignée en qualité d'organisme certificateur pour délivrer les attestations de qualité « Porc Fleuri », selon le modèle fixé par l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 18 juillet 1991 concernant les attestations de qualité, d'origine locale ou d'origine wallonne, à délivrer par les organismes certificateurs, et certifier que les conditions d'obtention de l'attestation ont été remplies
- ✎ L'organisme certificateur s'assure que les conditions d'obtention de l'attestation sont remplies en organisant les contrôles prévus, sans rupture, tout au long de la filière, depuis la production jusqu'à la distribution
- ✎ La composition du régime alimentaire en ce compris les formules de fabrication des aliments, est connue de l'organisme certificateur, de même que le nom du fabricant. En cas de demande, l'agriculteur doit fournir à l'organisme certificateur les factures relatives à l'alimentation des porcs et tous les documents légaux faisant référence aux aliments utilisés. L'engraisseur autorisera l'organisme certificateur à collecter les données qui concernent les quantités et les formules d'aliments achetés chez le fabricant d'aliment. Toutes les formules alimentaires utilisées sur un même site d'engraissement doivent être conforme au cahier des charges. En cas de fabrication d'aliments à la ferme, 1 contrôle par an sera réalisé
- ✎ La résistance au stress des animaux sera contrôlée sur au moins 5 % des porcs abattus, les échantillons seront prélevés sur les porcs les plus viandeux. Les contrôles à la production peuvent être modulés suivant l'importance des élevages

PLAN MINIMUM DE CONTRÔLE :

Lieu et type de contrôle	Fréquence minimale
Production	
✧ Visite préalable des installations	1 à l'inscription du producteur
✧ Contrôle de l'état des animaux	1/producteur/an
✧ Contrôle du confort des animaux et des conditions d'élevage	1/producteur/an
✧ Contrôle et analyse de l'alimentation	1/producteur/an
✧ Contrôle des hormones et facteurs croissance	1/producteur/an
Transport	
✧ Contrôle des conditions de transport et de repos avant l'abattage	2/transporteur/an
Abattoir	
✧ Contrôle du génotype	2/producteur/an
✧ Vérification de la séparation des lots	4/abattoir/an
✧ Prélèvements d'urine ou graisses ou sang ou organe	1/producteur/an
✧ Vérification origine ou identification	systématique
✧ Vérification du pH 30-45 min	systématique
✧ Vérification du pH 24 heures (abat. ou destin.)	12 fois par an
✧ Contrôle du marquage des carcasses	6 fois par an
Cheville et découpe	
✧ Contrôle de la destination	2/distributeur/an
✧ Contrôle de la découpe	4/atelier/an

- ☞ Suivant les suspicions et les renseignements réunis, des contrôles spécifiques peuvent être entrepris dans les divers maillons de la filière
- ☞ L'organisme certificateur vérifie le respect des bonnes pratiques en matière d'hygiène dans le circuit de distribution. La température à cœur des viandes stockées et transportées ne doit pas dépasser 6°C.
- ☞ Les organismes tiers de contrôle, auxquels l'organisme certificateur agréé peut déléguer, sous sa responsabilité certaines tâches d'analyses, sont accréditées conformément à la norme EN45001 quand elles existent
- ☞ Le montant des frais que l'organisme certificateur est autorisé à percevoir est de :
 - ⇒ Frais d'ouverture du dossier : **49,59 €**
 - ⇒ Contrat producteur : **74,38 €**
 - ⇒ Frais par animal abattu : **3 €**

LA COMMERCIALISATION ET LA DISTRIBUTION :

- ↪ La grande distribution est le mode de commercialisation retenu au sein de la filière.
- ↪ L'approvisionnement peut se faire en carcasses, demi-carcasses, pièces découpées et portions consommateur
- ↪ En cas d'approvisionnement en pièces découpées et portions consommateur, la découpe et le conditionnement doivent être pratiqués dans un atelier conforme aux normes de la C.E.E., sous le contrôle de l'organisme certificateur. Les carcasses sont alors traitées en séries homogènes selon un horaire et un calendrier approuvés par l'organisme certificateur
- ↪ La viande certifiée est exposée en conditionnement scellés provenant d'un atelier de découpe agréé. Les viandes certifiées sont vendues dans des endroits bien séparés et identifiés. Le stockage des pièces certifiées est fait dans un milieu clos bien identifié. Le travail des viandes certifiées n'est rigoureusement effectué qu'à un moment prédéterminé de la journée, ou de la semaine, et accepté par l'organisme certificateur
- ↪ Une comptabilité des entrées et sorties des 2 types de viande (certifiées et autres) est tenue par l'utilisation de balances enregistreuses dont les bandes de sorties journalières sont conservées jusqu'au contrôle

Circuit fermé – Filière Fleuri

- ✧ L'élaboration d'un compte de résultat d'une exploitation travaillant en circuit fermé dans le cadre de la Filière Fleuri va nous permettre le calcul du prix de revient d'un porcelet Piétrain stress négatif.
- ✧ En effet, la majorité des producteurs intégrés dans la filière travaillent en circuit fermé. La connaissance de ce prix de revient permettra la comparaison entre le circuit fermé Fleuri, le circuit fermé standard et le circuit ouvert, dans lequel le prix d'achat des porcelets est estimé sur base d'une moyenne des cours officiels.
- ✧ **Le choix a été fait de calculer la rentabilité à partir d'une exploitation en circuit fermé comprenant 150 truies Piétrain en production ainsi que 3 verrats Piétrain**

1. LE NAISSAGE

LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS :

↳ Les premières dépenses effectuées par l'éleveur concerneront 3 lots de 50 truies Piétrain prêtes à saillir. Ces 3 lots seront achetés à 4 mois d'intervalle. Les truies seront inséminées directement après leur introduction au sein de l'exploitation

⇒ Coût des 150 truies prêtes à saillir : $150 * 270 = 40\ 500\ €$

⇒ Coût des 3 verrats : $3 * 400 = 1\ 200\ €$

↳ Le montant d'investissement par truie est fixé à 1983,15 € Disposant de 150 truies en production, le coût total s'élève donc à 297 472,5 €

⇒ Investissement pour le bâtiment : $0,6 * 297\ 472,5 = 178\ 483,5\ €$

⇒ Investissement pour les équipements : $0,4 * 297\ 472,5 = 118\ 989\ €$

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL :

DONNÉES TECHNIQUES :

Nombre de mises bas par truie et par an	2,04
Nombre de porcelets nés vifs par truies et par an	18,73
Pourcentage de pertes en porcelets de la naissance jusqu'au sevrage	13 %
Pourcentage de pertes en porcelets en post-sevrage	5 %
Taux de renouvellement des truies	30 %
Poids au sevrage	7,67 kg
Poids au transfert	21,5 kg
Poids en entrée en reproduction des truies	108,33 kg
Poids moyen des truies de réforme	187,33 kg
Poids moyen des verrats de réforme	228,33 kg

CHARGES VARIABLES :

Prix d'une truie Piétrain prête à saillir (110 kg)	270 €
Prix d'un verrat Piétrain	400 €
Prix des aliments pour porcelets	0,3436 €/kg
I.C. des porcelets (avant 21,5 kg)	1,48
Prix des aliments pour truies (prix global y compris lactation et gestation) et verrats	0,186 €/kg

Consommation journalière en kg par verrat	3,13 kg/jour
Consommation journalière en kg par truie	2,96 kg/jour
Prix des aliments pour truies en élevage	
- Porcelets de 21,5 à 35 kg	0,235 €/kg
- Entre 35 et 100 kg	0,218 €/kg
- Entre 100 et 108,33 kg	0,1898 €/kg
I.C. des truies en élevage	3,08
Frais vétérinaires par goret né vivant	1,46 €
Frais de litière par truie	3,81 €
Frais vétérinaires par truie	20,46 €
Frais d'I.A. par truie	20 €
Frais sanitaires par truie	1,115 €
Travaux effectués par tiers par truie	0 €
Chauffage par truie	21 €
Charges directes diverses par truie	46,31 €

CHARGES FIXES :

- ⇒ La durée d'amortissement pour le bâtiment est de **15 ans**
- ⇒ La durée d'amortissement pour les équipements est de **10 ans**
- ⇒ La durée d'amortissement pour l'achat des animaux de départ est de **4 ans**
- ⇒ Le taux d'intérêt de l'emprunt est de **5,5 %**
- ⇒ Le taux d'intérêt des placements bancaires est de **2,5 %**

Entretien des bâtiments et équipements par truie	32,66 €
Autres charges fixes par truie	25,51 €

CALCULS PRÉALABLES :

- ☞ Nombre total de mises bas : $150 * 2,04 = 306$
- ☞ Nombre de goretés nés vivants : $150 * 18,73 = 2\ 809,5$
- ☞ Nombre de goretés sevrés : $2\ 809,5 - 13\% = 2\ 444$
- ☞ On considèrera $2\ 444 - 2,5\% = \mathbf{2\ 383\ porcelets\ qui\ consomment}$
- ☞ Nombre de goretés finis produits : $2\ 444 - 5\% = \mathbf{2\ 322}$
- ☞ Nombre de jeunes truies en provenance de l'exploitation : **45**
- ☞ Nombre de goretés transférés vers l'engraissement : $2\ 322 - 45 = \mathbf{2\ 277}$

Ensemble des charges associées au naissage

1. CHARGES	78 725,5
◆ <i>CHARGES ALIMENTS</i>	
◇ Porcelets	16 759,5
◇ Truies en reproduction	30 780,64
◇ Jeunes truies	2 621,88
◆ <i>CHARGES FIXES</i>	
◇ Entretien bât. et équipt.	4 899
◇ Autres charges fixes	3 226,5
◆ <i>CHARGES VARIABLES</i>	
◇ Frais vétérinaires totaux	3 069
◇ Frais d'I.A.	3 000
◇ Travaux effectués par tiers	0
◇ Frais de chauffage	3 150
◇ Charges variables diverses	6 946,5
◇ Frais sanitaires truies	167,25
◇ Frais sanitaires verrats	3,345
◇ Frais vétérinaires gorets	4 101,9
2. CHARGES FINANCIÈRES	2 997,2
◆ <i>INTÉRÊTS SUR EMPRUNT LONG TERME BÂTIMENT (15 ANS ET 5,5 %)</i>	927
◆ <i>INTÉRÊTS SUR EMPRUNT LONG TERME ÉQUIPEMENT (10 ANS ET 5,5 %)</i>	823
◆ <i>INTÉRÊTS SUR ACHATS ANIMAUX DE DÉPART (4 ANS ET 5,5 %)</i>	620,2
◆ <i>INTÉRÊTS SUR LES ALIMENTS</i>	627
3. AMORTISSEMENTS	34 222,8
◆ <i>BÂTIMENT</i>	11 898,9
◆ <i>EQUIPEMENTS</i>	11 898,9
◆ <i>ANIMAUX DE DÉPART</i>	10 425
TOTAL DES CHARGES	115 945,5

CALCUL DU PRIX DE REVIENT D'UN PORCELET FLEURI

☞ Charges totales en € par an : **115 945,5 €**

☞ En € par porcelet Fleuri : $115\,945,5 / 2\,322 = 49,9 \text{ €}$

2. L'ENGRAISSEMENT

LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS :

- ↪ Nous ferons référence à une porcherie d'engraissement de 970 places sur caillebotis (780 m² de loges)
- ↪ La Filière Fleuri exige une superficie de 0,8 mètres carré par porc d'un poids compris entre 55 et 115 kg. Cette superficie correspond à 1,23 fois la norme légale
- ↪ Le montant total des investissements est de : **255 915 €**
 - ⇒ Investissement pour le bâtiment : $0,6 * 255\ 915 = 153\ 550\ €$
 - ⇒ Investissement pour les équipements : $0,4 * 255\ 915 = 102\ 366\ €$

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL :

- ↪ Le paiement des producteurs est réalisé selon la classification des carcasses effectuée par la société Detry (carcasses de catégorie 1 à 15). A chacune des catégories de carcasses correspond un prix payé au producteur. A ce prix est ajouté un **surplus de 0,3 € par kg carcasse**
- ↪ **Généralement, les carcasses de porcs Fleuri sont reprises dans les catégories 1 à 7. Nous nous référerons donc à la moyenne des 7 premières catégories de carcasses recomposée augmentée de 0,3 €/kg carcasse** (prix Detry: moyenne période du 01/01/2002 au 27/04/2003)
- ↪ Le poids servant pour l'établissement de la somme versée aux producteurs est le poids de la carcasse pesée à froid (2 % en moins que le poids de la carcasse pesée à chaud)
 - ⇒ Prix de vente porcs Fleuri finis : $1,319 + 0,3 = 1,619\ €/kg\ carcasse$
 - ⇒ Prix de vente des truies de réforme : $0,93\ €/kg\ carcasse$
 - ⇒ Prix de vente des verrats de réforme : $0,93\ €/kg\ carcasse$

DONNÉES TECHNIQUES :

- ⇒ Gain Quotidien Moyen : **602 g/j**
- ⇒ Indice de consommation des porcs en engraissement : **3,10**
- ⇒ Pourcentage de pertes lors de l'engraissement : **4,71 %**
(En ce qui concerne les porcs perdus en engraissement, on considère que la moitié de ceux-ci consomme autant d'aliment qu'un porc fini)
- ⇒ Nombre de goretts entrés en engraissement par an : **2 277 goretts**
- ⇒ Poids en entrée en engraissement : **21,5 kg**
- ⇒ Poids en fin d'engraissement : **106,1 kg**
- ⇒ Durée de l'engraissement : $140,5 + 15\ \text{jours nettoyage} = 155,5\ \text{jours}$

CHARGES VARIABLES :

- ⇒ Prix moyen « d'achat » des porcelets (= prix de revient naissance) : **49,9 €**
- ⇒ Prix moyen des aliments en €/kg : **0,226 €/kg**
- ⇒ Frais de litière par porc : **0 €**
- ⇒ Frais vétérinaires par porc : **1,735 €**
- ⇒ Travaux effectués par tiers par porc : **0 €**
- ⇒ Frais de chauffage par porc : **0,5 €**
- ⇒ Charges variables diverses par porc : **0,52 €**

CHARGES FIXES :

- ⇒ La durée d'amortissement est de **15 ans** pour le bâtiment et de **10 ans** pour le matériel
- ⇒ Le taux d'intérêt de l'emprunt est de **5,5 %**
- ⇒ Le taux d'intérêt des placements bancaires est de **2,5 %**
- ⇒ Entretien bâtiment et équipement par porc fini : **1,04 €**
- ⇒ Autres charges fixes par porc : **1,214 €**

CHARGES SUPPLÉMENTAIRES DUES AUX EXIGENCES DU CAHIER DES CHARGES :

- ⇒ Le surplus de travail est bien présent, mais le revenu étant calculé hors charge de main d'œuvre, il n'en est pas tenu compte ici
- ⇒ Les frais d'ouverture de dossier (49,59 €) et de contrat producteur (74,38 €) induit par l'organisme certificateur ne seront pas comptabilisés puisqu'ils sont à charge de la filière et non de l'éleveur
- ⇒ On tiendra compte ici du montant de **3 € par animal abattu** que l'organisme certificateur est autorisé à percevoir et qui est, quant à lui, à charge de l'éleveur

CALCULS PRÉALABLES :

- ↻ Nombre de porcs finis/an : $2\,277 - 4,71\% = 2\,170$ porcs finis/an
- ↻ Nombre de porcs perdus par an : $0,0471 * 2\,277 = 107$ porcs perdus/an
- ↻ Gain de poids lors de l'engraissement : $106,1 - 21,5 = 84,6$ kg
- ↻ Consommation en aliment par an : $\{(107/2) + 2\,170\} * 3,10 * 84,6 = 583\,135,1$ kg/an
- ↻ Quantité produite par an (kg vif) : $2\,170 * 106,1 = 230\,237$ kg de poids vif
- ↻ Quantité produite par an (kg carcasse) : $2\,170 * 87 = 188\,790$ kg carcasse

Résultats financiers « circuit fermé » Fleuri

1. PRODUIT BRUT	312 249,1
◆ <i>VENTE DES PORCS À L'ABATTOIR (2 170)</i>	305 651
◆ <i>VENTE DES TRUIES DE RÉFORME (45)</i>	6 424
◆ <i>VENTE DES VERRATS DE RÉFORME (1)</i>	174,1
2. CHARGES	262 987,8
◆ <i>CHARGES ALIMENTS ET GORETS</i>	
◇ Gorets	113 622,3
◇ Aliments	131 788,5
◆ <i>CHARGES FIXES</i>	
◇ Entretien bât. et équipt.	2 256,8
◇ Autres charges fixes	2 634,4
◆ <i>CHARGES VARIABLES</i>	
◇ Frais vétérinaires	3 857,7
◇ Litière	0
◇ Frais de chauffage	1 111,75
◇ Charges variables diverses	1 156,2
◆ <i>CHARGES SUPPLÉMENTAIRES FLEURI</i>	
◇ Certification	6 510
3. E.B.E.	49 311,3
4. CHARGES FINANCIÈRES	3 870,1
◆ <i>INTÉRÊTS SUR EMPRUNT LONG TERME BÂTIMENT (15 ANS ET 5,5 %)</i>	797,5
◆ <i>INTÉRÊTS SUR EMPRUNT LONG TERME ÉQUIPEMENT (10 ANS ET 5,5 %)</i>	708
◆ <i>INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL VIF</i>	1 662,8
◆ <i>INTÉRÊTS SUR LES ALIMENTS</i>	701,8
5. R.B.E.	45 441,2
6. AMORTISSEMENTS	20 473,2
◆ <i>BÂTIMENT</i>	10 236,6
◆ <i>EQUIPEMENTS</i>	10 236,6
7. R.N.E.	24 967,9
TOTAL DES CHARGES	287 281,2

CALCUL DU PRIX DE REVIENT DU PORC FLEURI « CIRCUIT FERMÉ »:

- ↪ Charges totales en €par an : **287 281,2 €**
- ↪ En €par porc de boucherie fini : **132,39 €**
- ↪ En €par kg vif : **1,25 €**

PRIX PERÇU PAR LE PRODUCTEUR :

- ↪ En €par porc de boucherie fini : **143,9 €**
- ↪ En €par kg vif : **1,356 €**

REVENU DU TRAVAIL :

- ↪ En €par porc de boucherie fini : **11,51 €**
- ↪ En €par kg vif : **0,11 €**

Analyse de sensibilité

- ❖ La valeur du prix de revient au kilo vif du porc Fleuri « circuit fermé » va à présent être déterminée en fonction de la variation des principaux paramètres qui définissent le revenu.
- ❖ Le résultat de ces simulations est repris dans le tableau suivant :
- ❖ Prix de revient de départ des porcs charcutiers en €par kilo vif : **1,25 €**
- ❖ Revenu du travail de départ des porcs charcutiers en €par kilo vif : **0,11 €**

SIMULATIONS	VARIATION DU PARAMÈTRE (VALEUR)	VARIATION DU PRIX DE REVIENT (1) ET DU REVENU DU TRAVAIL (2) (€KG VIF)
Diminution du surplus de prix au kg carcasse (cas des porcs K+ intégrant la filière Fleuri) (en €/kg carcasse)	<ul style="list-style-type: none"> • 0,3 ➤ 0,1735 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 1,25 2. 0,005
Introduction d'un nouvel aliment spécifique à la filière Fleuri (en €/kg d'aliment)	<ul style="list-style-type: none"> • 0,226 ➤ 0,2755 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 1,37 2. -0,02
Augmentation du coût induit par l'exigence de la certification et de la traçabilité (en €/porc entrant dans la filière)	<ul style="list-style-type: none"> • 3 ➤ 6 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 1,36 2. 0,08
Diminution de 20 % du prix de revient des porcelets Piétrain stress négatif (€/porcelets)	<ul style="list-style-type: none"> • 49,9 ➤ 39,92 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 1,15 2. 0,21
Augmentation de la durée d'amortissement des bâtiments (années)	<ul style="list-style-type: none"> • 15 ➤ 20 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 1,24 2. 0,12
Augmentation de la durée d'amortissement du matériel (années)	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ➤ 15 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 1,24 2. 0,13

Circuit fermé – Filière Standard

- ✧ Nous allons à présent aborder le compte de résultats pour une exploitation de porcs « standards » produits également en circuit fermé
- ✧ **Afin de faciliter la comparaison avec le circuit fermé - Filière Fleuri, Le choix a été fait de calculer la rentabilité à partir d'une exploitation en circuit fermé comprenant 150 truies en production ainsi que 3 verrats**

1. LE NAISSAGE

LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS :

☞ Les achats de départ effectués par l'éleveur concerneront 3 * 1 lot de 50 truies prêtes à saillir. Ces lots seront achetés à 4 mois d'intervalle. Les truies seront inséminées rapidement une fois introduite au sein de l'exploitation. L'éleveur prévoira également l'achat de 3 verrats.

⇒ Coût des 150 truies prêtes à saillir : $150 * 220 = 33\ 000\ €$

⇒ Coût des 3 verrats : $3 * 350 = 1\ 050\ €$

☞ Le montant d'investissement par truie est fixé à 1983,15 € Disposant de 150 truies en production, le coût total s'élève donc à 297 472,5 €

⇒ Investissement pour le bâtiment : $0,6 * 297\ 472,5 = 178\ 483,5\ €$

⇒ Investissement pour les équipements : $0,4 * 297\ 472,5 = 118\ 989\ €$

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL :

DONNÉES TECHNIQUES :

Nombre de mises bas par truie et par an	2,08
Nombre de porcelets nés vifs par truies et par an	20,3
Pourcentage de pertes en porcelets	13,5 %
Taux de renouvellement des truies	45 %
Age moyen au sevrage	29,8 jours
Poids au transfert	21,9 kg

CHARGES VARIABLES :

Prix d'une truie prête à saillir (110 kg)	220 €
Prix d'un verroat	350 €
Prix des aliments pour porcelets	0,2875 €/kg
Consommation journalière en kg par porcelet	0,354 kg/jour
Concentrés pour porcelets par porcelet livré	29,1 kg
I.C. des porcelets (avant 21,9 kg)	1,41
Prix des aliments pour truies (prix global y compris lactation et gestation) et verrats	0,164 €/kg
Consommation journalière en kg par verroat	2,911 kg/jour
Consommation journalière en kg par truie	2,911 kg/jour

Prix des aliments pour truies en élevage	
- Porcelets de 21,9 à 35 kg	0,235 €/kg
- Entre 35 et 100 kg	0,218 €/kg
- Entre 100 et 108,33 kg	0,1898 €/kg
I.C. des truies en élevage	3,08
Frais vétérinaires par goret né vivant	1,784 €
Frais de litière par truie	1,388 €
Frais d'aliments grossiers par truie	0,57 €
Frais vétérinaires par truie (y compris IA.)	40 €
Frais sanitaires par truie	1,115 €
Travaux effectués par tiers par truie	0 €
Chauffage par truie	16,11 €
Charges directes diverses par truie	3,84 €

CHARGES FIXES :

- ⇒ La durée d'amortissement pour le bâtiment est de **15 ans**
- ⇒ La durée d'amortissement pour les équipements est de **10 ans**
- ⇒ La durée d'amortissement pour l'achat des animaux de départ est de **4 ans**
- ⇒ Le taux d'intérêt de l'emprunt est de **5,5 %**
- ⇒ Le taux d'intérêt des placements bancaires est de **2,5 %**

Entretien des bâtiments et équipements par truie	15,66 €
Autres charges fixes par truie	19,53 €

CALCULS PRÉALABLES :

- ↻ Nombre total de mises bas : $150 * 2,08 = 312$
- ↻ Nombre de goretés nés vivants : $150 * 20,3 = 3\ 045$
- ↻ On considèrera $3\ 045 - 6,5 \% = \mathbf{2\ 847\ porcelets\ qui\ consomment}$
- ↻ Nombre de goretés finis produits : $3\ 045 - 13 \% = \mathbf{2\ 649}$
- ↻ Nombre de jeunes truies en provenance de l'exploitation : $150 * 0,45 = \mathbf{68}$
- ↻ Nombre de goretés transférés vers l'engraissement : $2\ 649 - 68 = \mathbf{2\ 581}$

Ensemble des charges associées au naissage

1. CHARGES	74 608,9
◆ <i>CHARGES ALIMENTS</i>	
✧ Porcelets	23 818,7
✧ Truies en reproduction + verrats	26 660,6
✧ Jeunes truies	3 943,7
✧ Aliments grossiers	85,5
◆ <i>CHARGES FIXES</i>	
✧ Entretien bât. et équipt.	2 349
✧ Autres charges fixes	2 929,5
◆ <i>CHARGES VARIABLES</i>	
✧ Frais vétérinaires totaux	6 000
✧ Travaux effectués par tiers	0
✧ Frais de chauffage	2 416,5
✧ Charges variables diverses	576
✧ Frais sanitaires truies	167,25
✧ Frais sanitaires verrats	3,345
✧ Frais vétérinaires gorets	5 432,3
2. CHARGES FINANCIÈRES	2 711,25
◆ <i>INTÉRÊTS SUR EMPRUNT LONG TERME BÂTIMENT (15 ANS ET 5,5 %)</i>	927
◆ <i>INTÉRÊTS SUR EMPRUNT LONG TERME ÉQUIPEMENT (10 ANS ET 5,5 %)</i>	823
◆ <i>INTÉRÊTS SUR ACHATS ANIMAUX DE DÉPART (4 ANS ET 5,5 %)</i>	506,4
◆ <i>INTÉRÊTS SUR LES ALIMENTS</i>	681,35
3. AMORTISSEMENTS	32 310,3
◆ <i>BÂTIMENT</i>	11 898,9
◆ <i>EQUIPEMENTS</i>	11 898,9
◆ <i>ANIMAUX DE DÉPART</i>	8 512,5
TOTAL DES CHARGES	109 630,5

CALCUL DU PRIX DE REVIENT D'UN PORCELET STANDARD :

☞ Charges totales en € par an : **109 630,5 €**

☞ En € par porcelet Fleuri : $109\ 630,5 / 2\ 649 = 41,39 €$

2. L'ENGRASSEMENT

LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS :

- ↪ Nous ferons référence à une porcherie d'engraissement de 680 m² de loges
- ↪ Les normes légales exigent une superficie de 0,65 mètres carré par porc d'un poids compris entre 80 et 110 kg. Le nombre de places d'engraissement sera donc plus élevé (1 033 places contre 970 places dans le cadre de la Filière Fleuri disposant néanmoins de 100 m² de loges en plus)
- ↪ Le montant total des investissements est de **223 105 €**
 - ⇒ Investissement pour le bâtiment : $0,6 * 223\ 105 = 133\ 863\ €$
 - ⇒ Investissement pour les équipements : $0,4 * 223\ 105 = 89\ 242\ €$

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL :

- ↪ Le paiement des producteurs est réalisé selon la classification des carcasses effectuée par la société Detry (carcasses de catégorie 1 à 15). A chacune de ces catégories de carcasses correspond un prix payé au producteur. Faisant partie de la filière « standard », aucun surplus de prix n'est accordé à l'éleveur.
- ↪ **Les carcasses de porcs « standards » étant moins bien conformées que les carcasses de porcs Fleuri, le prix de référence sera le prix moyen de la catégorie de carcasses 10.** (prix Detry : moyenne période du 01/01/2002 au 27/04/2003)
- ↪ Le poids servant pour l'établissement de la somme versée aux producteurs est le poids de la carcasse pesée à froid (2 % en moins que le poids de la carcasse pesée à chaud)
 - ⇒ Prix de vente porcs finis : 1,128 €/kg carcasse
 - ⇒ Prix de vente des truies de réforme : 0,93 €/kg carcasse
 - ⇒ Prix de vente des verrats de réforme : 0,93 €/kg carcasse

DONNÉES TECHNIQUES :

- ⇒ Gain Quotidien Moyen : **610 g/j**
- ⇒ Indice de consommation des porcs en engraissement : **2,98**
- ⇒ Pourcentage de pertes lors de l'engraissement : **4,41 %**
(En ce qui concerne les porcs perdus en engraissement, on considère que la moitié de ceux-ci consomme autant d'aliment qu'un porc fini)
- ⇒ Nombre de goretts entrés en engraissement par an : **2 581 goretts**
- ⇒ Poids en entrée en engraissement : **21,9 kg**
- ⇒ Poids en fin d'engraissement : **111 kg**
- ⇒ Durée de l'engraissement : **146 jours**

CHARGES VARIABLES :

- ⇒ Prix moyen « d'achat » des porcelets (= prix de revient naissance) : **41,47 €**
- ⇒ Prix moyen des aliments en €/kg : **0,167 €/kg**
- ⇒ Frais de litière par porc : **0,025 €**
- ⇒ Frais vétérinaires par porc : **1,64 €**
- ⇒ Travaux effectués par tiers par porc : **0 €**
- ⇒ Frais de chauffage par porc : **0,17 €**
- ⇒ Charges variables diverses par porc : **0,37 €**

CHARGES FIXES :

- ⇒ La durée d'amortissement est de **15 ans** pour le bâtiment et de **10 ans** pour le matériel
- ⇒ Le taux d'intérêt de l'emprunt est de **5,5 %**
- ⇒ Le taux d'intérêt des placements bancaires est de **2,5 %**
- ⇒ Entretien bâtiment et équipement par porc fini : **1 €**
- ⇒ Autres charges fixes par porc : **1,19 €**

CALCULS PRÉALABLES :

- ↻ Nombre de porcs finis/an : $2\,581 - 4,41\% = 2\,467$ porcs finis/an
- ↻ Nombre de porcs perdus par an : $0,0441 * 2\,581 = 114$ porcs perdus/an
- ↻ Gain de poids lors de l'engraissement : $111 - 21,9 = 89,1$ kg
- ↻ Consommation en aliment par an : $\{(114/2) + 2\,467\} * 2,98 * 89,1 = 670\,167,4$ kg/an
- ↻ Quantité produite par an (kg vif): $2\,467 * 111 = 273\,837$ kg de poids vif
- ↻ Quantité produite par an (kg carcasse): $2\,467 * 91 = 224\,497$ kg carcasse

Résultats financiers « circuit fermé » Standard

1. PRODUIT BRUT	263 114,1
◆ <i>VENTE DES PORCS À L'ABATTOIR (2 467)</i>	253 232,6
◆ <i>VENTE DES TRUIES DE RÉFORME (68)</i>	9 707,3
◆ <i>VENTE DES VERRATS DE RÉFORME (1)</i>	174,1
2. CHARGES	229 921,6
◆ <i>CHARGES ALIMENTS ET GORETS</i>	
◇ Gorets	107 034,1
◇ Aliments concentrés	111 918
◇ Aliments grossiers	0
◆ <i>CHARGES FIXES</i>	
◇ Entretien bât. et équipt.	2 467
◇ Autres charges fixes	2 935,7
◆ <i>CHARGES VARIABLES</i>	
◇ Frais vétérinaires	4 139,4
◇ Litière	64,5
◇ Frais de chauffage	429,1
◇ Charges variables diverses	933,8
◇ Travaux par tiers	0
3. E.B.E.	33 192,5
4. CHARGES FINANCIÈRES	3 187,64
◆ <i>INTÉRÊTS SUR EMPRUNT LONG TERME BÂTIMENT (15 ANS ET 5,5 %)</i>	695,2
◆ <i>INTÉRÊTS SUR EMPRUNT LONG TERME ÉQUIPEMENT (10 ANS ET 5,5 %)</i>	617,2
◆ <i>INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL VIF</i>	1 315,57
◆ <i>INTÉRÊTS SUR LES ALIMENTS</i>	559,6
5. R.B.E.	30 004,9
6. AMORTISSEMENTS	17 848,4
◆ <i>BÂTIMENT</i>	8924,2
◆ <i>EQUIPEMENTS</i>	8 924,2
7. R.N.E.	12156,4
TOTAL DES CHARGES	250 751,2

CALCUL DU PRIX DE REVIENT DU PORC STANDARD « CIRCUIT FERMÉ » :

- ↪ Charges totales en €par an : **250 751,2 €**
- ↪ En €par porc de boucherie fini : **101,64 €**
- ↪ En €par kg vif : **0,92 €**

PRIX PERÇU PAR LE PRODUCTEUR :

- ↪ En €par porc de boucherie fini : **106,65 €**
- ↪ En €par kg vif : **0,96 €**

REVENU DU TRAVAIL :

- ↪ En €par porc de boucherie fini : **4,72 €**
- ↪ En €par kg vif : **0,04 €**

Analyse de sensibilité

- ❖ La valeur du prix de revient au kilo vif du porc Standard « circuit fermé » va à présent être déterminée en fonction de la variation des principaux paramètres qui définissent le revenu.
- ❖ Le résultat de ces simulations est repris dans le tableau suivant :
- ❖ Prix de revient de départ des porcs charcutiers en €par kilo vif : **0,92 €**
- ❖ Revenu du travail de départ des porcs charcutiers en €par kilo vif : **0,04 €**

SIMULATIONS	VARIATION DU PARAMÈTRE (VALEUR)	VARIATION DU PRIX DE REVIENT (1) ET DU REVENU DU TRAVAIL (2) (€KG VIF)
Le prix moyen de référence est le prix moyen de la catégorie de carcasses 7 (moyenne prix Detry en €/kg carcasse)	<ul style="list-style-type: none"> • 1,128 ➤ 1,229 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 0,92 2. 0,12
Abandon de l'utilisation de litière (en €par porc)	<ul style="list-style-type: none"> • 0,025 ➤ 0 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 0,92 2. 0,04
Diminution de 20 % du prix de revient des porcelets (€/porcelets)	<ul style="list-style-type: none"> • 41,47 ➤ 33,17 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 0,84 2. 0,12
Augmentation de la durée d'amortissement des bâtiments (années)	<ul style="list-style-type: none"> • 15 ➤ 20 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 0,91 2. 0,05
Augmentation de la durée d'amortissement du matériel (années)	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ➤ 15 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 0,91 2. 0,05

Circuit ouvert – Filière Fleuri

- ✧ Voici à présent le compte de résultat d'une exploitation pratiquant l'engraissement pur dans le cadre de la Filière Fleuri, c'est-à-dire une exploitation où l'on engraisse comme porcs de boucherie uniquement des porcelets achetés.
- ✧ **Afin de faciliter la comparaison avec le compte de résultat « circuit fermé - Filière Fleuri », nous travaillerons sur base d'une porcherie d'engraissement de superficie identique (780 m² de loges sur caillebotis).**
- ✧ Le montant des investissements, les hypothèses de travail ainsi que les différents calculs préalables sont donc identiques à l'exploitation Filière Fleuri en « circuit fermé », section engraissement détaillée précédemment.
- ✧ Dans le cas présent, seule la variable relative au **prix moyen d'achat des porcelets** va changer.

Pour estimer le chiffre d'affaire réalisé dans ce type d'exploitation, le prix d'achat retenu pour les porcelets est le prix FLIP. Ce prix fait référence à des porcelets de 24 kg et est un prix TVA comprise.

Nos porcelets Piétrain étant transférés vers l'engraissement avec un poids moyen de 21,5 kg, nous allons ajuster le prix FLIP de référence à ce poids.

Prix moyen d'achat des porcelets : **40,5 €**(référence FLIP, moyenne ajustée)

- ✧ Par ailleurs, un surplus de prix de **3,72 € par porcelet** va permettre la valorisation de la lignée stress négative

⇒ Prix d'achat d'un porcelet de 21,5 kg Piétrain stress négatif : **44,22 €**

1. L'ENGRAISSEMENT

LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS :

- ↪ Nous ferons référence à une porcherie d'engraissement de 970 places sur caillebotis (780 m² de loges)
- ↪ La Filière Fleuri exige une superficie de 0,8 mètres carré par porc d'un poids compris entre 55 et 115 kg. Cette superficie correspond à 1,23 fois la norme légale
- ↪ Le montant total des investissements est de : 255 915 €
 - ⇒ Investissement pour le bâtiment : $0,6 * 255\ 915 = 153\ 550$ €
 - ⇒ Investissement pour les équipements : $0,4 * 255\ 915 = 102\ 366$ €

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL :

- ↪ Le paiement des producteurs est réalisé selon la classification des carcasses effectuée par la société Detry (carcasses de catégorie 1 à 15). A chacune des catégories de carcasses correspond un prix payé au producteur. A ce prix est ajouté un **surplus de 0,3 € par kg carcasse**
- ↪ **Généralement, les carcasses de porcs Fleuri sont reprises dans les catégories 1 à 7. Nous nous référons donc à la moyenne des 7 premières catégories de carcasses recomposée augmentée de 0,3** (prix Detry : moyenne période du 01/01/2002 au 27/04/2003)
- ↪ Le poids servant pour l'établissement de la somme versée aux producteurs est le poids de la carcasse pesée à froid (2 % en moins que le poids de la carcasse pesée à chaud)
 - ⇒ Prix de vente porcs Fleuri finis : $1,319 + 0,3 = 1,619$ €/kg carcasse

DONNÉES TECHNIQUES :

- ⇒ Gain Quotidien Moyen : **602 g/j**
- ⇒ Indice de consommation des porcs en engraissement : **3,10**
- ⇒ Pourcentage de pertes lors de l'engraissement : **4,71 %**
(En ce qui concerne les porcs perdus en engraissement, on considère que la moitié de ceux-ci consomme autant d'aliment qu'un porc fini)
- ⇒ Nombre de goretts entrés en engraissement par an : **2 277 goretts**
- ⇒ Poids en entrée en engraissement : **21,5 kg**
- ⇒ Poids en fin d'engraissement : **106,1 kg**
- ⇒ Durée de l'engraissement : $140,5 + 15$ jours nettoyage = **155,5 jours**

CHARGES VARIABLES :

- ⇒ Prix moyen « d'achat » des porcelets : **40,22 €**
- ⇒ Prix moyen des aliments en €/kg : **0,226 €/kg**
- ⇒ Frais de litière par porc : **0 €**
- ⇒ Frais vétérinaires par porc : **1,735 €**
- ⇒ Travaux effectués par tiers par porc : **0 €**
- ⇒ Frais de chauffage par porc : **0,5 €**
- ⇒ Charges variables diverses par porc : **0,52 €**

CHARGES FIXES :

- ⇒ La durée d'amortissement est de **15 ans** pour le bâtiment et de **10 ans** pour le matériel
- ⇒ Le taux d'intérêt de l'emprunt est de **5,5 %**
- ⇒ Le taux d'intérêt des placements bancaires est de **2,5 %**
- ⇒ Entretien bâtiment et équipement par porc fini : **1,04 €**
- ⇒ Autres charges fixes par porc : **1,214 €**

CHARGES SUPPLÉMENTAIRES DUES AUX EXIGENCES DU CAHIER DES CHARGES :

- ⇒ Le surplus de travail est bien présent, mais le revenu étant calculé hors charge de main d'œuvre, il n'en est pas tenu compte ici
- ⇒ Les frais d'ouverture de dossier (49,59 €) et de contrat producteur (74,38 €) induit par l'organisme certificateur ne seront pas comptabilisés puisqu'ils sont à charge de la filière et non de l'éleveur
- ⇒ On tiendra compte ici du montant de **3 € par animal abattu** que l'organisme certificateur est autorisé à percevoir et qui est, quant à lui, à charge de l'éleveur

CALCULS PRÉALABLES :

- ↻ Nombre de porcs finis/an : $2\,277 - 4,71\% = 2\,170$ porcs finis/an
- ↻ Nombre de porcs perdus par an : $0,0471 * 2\,277 = 107$ porcs perdus/an
- ↻ Gain de poids lors de l'engraissement : $106,1 - 21,5 = 84,6$ kg
- ↻ Consommation en aliment par an : $\{(107/2) + 2\,170\} * 3,10 * 84,6 = 583\,135,1$ kg/an
- ↻ Quantité produite par an (kg vif): $2\,170 * 106,1 = 230\,237$ kg de poids vif
- ↻ Quantité produite par an (kg carcasse): $2\,170 * 87 = 188\,790$ kg carcasse

Résultats financiers « circuit ouvert » Fleuri

1. PRODUIT BRUT	305 651
◆ <i>VENTE DES PORCS À L'ABATTOIR (2 170)</i>	305 651
2. CHARGES	250 004,4
◆ <i>CHARGES ALIMENTS ET GORETS</i>	
◇ Gorets (2 277)	100 689
◇ Aliments	131 788,5
◆ <i>CHARGES FIXES</i>	
◇ Entretien bât. et équipt.	2 256,8
◇ Autres charges fixes	2 634,4
◆ <i>CHARGES VARIABLES</i>	
◇ Frais vétérinaires	3 857,7
◇ Litière	0
◇ Frais de chauffage	1 111,75
◇ Charges variables diverses	1 156,2
◆ <i>CHARGES SUPPLÉMENTAIRES FLEURI</i>	
◇ Certification et traçabilité	6 510
3. E.B.E.	55 646,6
4. CHARGES FINANCIÈRES	3 835
◆ <i>INTÉRÊTS SUR EMPRUNT LONG TERME BÂTIMENT (15 ANS ET 5,5 %)</i>	797,5
◆ <i>INTÉRÊTS SUR EMPRUNT LONG TERME ÉQUIPEMENT (10 ANS ET 5,5 %)</i>	708
◆ <i>INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL VIF</i>	1 627,7
◆ <i>INTÉRÊTS SUR LES ALIMENTS</i>	701,8
5. R.B.E.	51 811,6
6. AMORTISSEMENTS	20 473
◆ <i>BÂTIMENT</i>	10 236,6
◆ <i>EQUIPEMENTS</i>	10 236,6
7. R.N.E.	31 338,3
TOTAL DES CHARGES	274 312,7

CALCUL DU PRIX DE REVIENT DU PORC FLEURI « CIRCUIT OUVERT » :

- ↪ Charges totales en €par an : **274 312,7 €**
- ↪ En €par porc de boucherie fini : **126,41 €**
- ↪ En €par kg vif : **1,19 €**

PRIX PERÇU PAR LE PRODUCTEUR :

- ↪ En €par porc de boucherie fini : **140,85 €**
- ↪ En €par kg vif : **1,3275 €**

REVENU DU TRAVAIL :

- ↪ En €par porc de boucherie fini : **14,44 €**
- ↪ En €par kg vif : **0,14 €**

Analyse de sensibilité

- ❖ La valeur du prix de revient au kilo vif du porc Fleuri « circuit ouvert » va à présent être déterminée en fonction de la variation des principaux paramètres qui définissent le revenu.
- ❖ Le résultat de ces simulations est repris dans le tableau suivant :
- ❖ Prix de revient de départ des porcs charcutiers en €par kilo vif : **1,19 €**
- ❖ Revenu du travail de départ des porcs charcutiers en €par kilo vif : **0,14 €**

SIMULATIONS	VARIATION DU PARAMÈTRE (VALEUR)	VARIATION DU PRIX DE REVIENT (€KG VIF)
Diminution du surplus de prix au kg carcasse (cas des porcs K+ intégrant la filière Fleuri) (en €/kg carcasse)	<ul style="list-style-type: none"> • 0,3 ➤ 0,1735 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 1,19 2. 0,03
Introduction d'un nouvel aliment spécifique à la filière Fleuri (en €/kg d'aliment)	<ul style="list-style-type: none"> • 0,226 ➤ 0,2775 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 1,32 2. 0
Augmentation du coût induit par l'exigence de la certification et de la traçabilité (en €/porc entrant dans la filière)	<ul style="list-style-type: none"> • 3 ➤ 6 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 1,22 2. 0,11
Diminution de 10 % du prix d'achat des porcelets Piétrain stress négatif (€/porcelets)	<ul style="list-style-type: none"> • 40,22 ➤ 36,2 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 1,15 2. 0,18
Augmentation de la durée d'amortissement des bâtiments (années)	<ul style="list-style-type: none"> • 15 ➤ 20 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 1,18 2. 0,15
Augmentation de la durée d'amortissement du matériel (années)	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ➤ 15 	<ul style="list-style-type: none"> 1. 1,18 2. 0,15

Circuit ouvert – Piétrain hors Filière Fleuri

- ✧ On peut maintenant comparer la situation où un éleveur produit des porcs Piétrains en circuit ouvert hors du cadre de la filière. Cette façon de procéder permet de voir la répercussion de la limitation de la densité en porcs dans la porcherie et du surplus de coût engendré par la Filière Fleuri

1. L'ENGRASSEMENT

LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS :

- ↪ Nous ferons référence, comme précédemment, à une porcherie d'engraissement de 780 m² de loges
- ↪ Les normes légales exigent une superficie de 0,65 mètres carré par porc d'un poids compris entre 80 et 110 kg. Le nombre de places d'engraissement sera donc plus élevé (1 200 places contre 970 places dans le cadre de la filière)
- ↪ Le montant total des investissements est de **255 915 €**
 - ⇒ Investissement pour le bâtiment : $0,6 * 255\ 915 = 153\ 550\ €$
 - ⇒ Investissement pour les équipements : $0,4 * 255\ 915 = 102\ 366\ €$

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL :

- ↪ Le paiement des producteurs est réalisé selon la classification des carcasses effectuée par la société Detry (carcasses de catégorie 1 à 15). A chacune des catégories de carcasses correspond un prix payé au producteur. Ne travaillant plus dans le cadre de la Filière Fleuri, **la majoration de 0,3 € par kg carcasse n'existe plus**
- ↪ **Généralement, les carcasses de porcs Fleuri sont reprises dans les catégories 1 à 7 de la classification Detry. Nous nous référerons donc au prix moyen recomposé des 7 premières catégories de carcasses.**(prix Detry: moyenne période du 01/01/2003 au 27/04/2003)
- ↪ Le poids servant pour l'établissement de la somme versée aux producteurs est le poids de la carcasses pesée à froid (2 % en moins que le poids de la carcasse pesée à chaud)
 - ⇒ Prix de vente du porc Piétrain fini : 1,319 €/kg carcasse

DONNÉES TECHNIQUES :

- ⇒ Gain Quotidien Moyen : **602 g/j**
- ⇒ Indice de consommation des porcs en engraissement : **3,10**
- ⇒ Pourcentage de pertes lors de l'engraissement : **4,71 %**
(En ce qui concerne les porcs perdus en engraissement, on considère que la moitié de ceux-ci consomme autant d'aliment qu'un porc fini)
- ⇒ Nombre de goretts entrés en engraissement par an : **2 820 goretts**
- ⇒ Poids en entrée en engraissement : **21,5 kg**
- ⇒ Poids en fin d'engraissement : **106,1 kg**
- ⇒ Durée de l'engraissement : **155,5 jours**

CHARGES VARIABLES :

- ⇒ Prix moyen d'achat des porcelets : **40,22 €** (référence FLIP ajustée, du 17 au 23/03/03 + surplus de 3,72 € par porcelet de valorisation de lignée stress négative)
- ⇒ Prix moyen des aliments en €/kg : **0,226 €**
- ⇒ Frais de litière par porc : **0 €**
- ⇒ Frais vétérinaires par porc : **1,735 €**
- ⇒ Travaux effectués par tiers par porc : **0 €**
- ⇒ Frais de chauffage par porc : **0,5 €**
- ⇒ Charges variables diverses par porc : **0,52 €**

CHARGES FIXES :

- ⇒ La durée d'amortissement est de **15 ans** pour le bâtiment et de **10 ans** pour le matériel
- ⇒ Le taux d'intérêt de l'emprunt est de **5,5 %**
- ⇒ Le taux d'intérêt des placements bancaires est de **2,5 %**
- ⇒ Entretien bâtiment et équipement par porc fini : **1,04 €**
- ⇒ Autres charges fixes par porc : **1,214 €**

CALCULS PRÉALABLES :

- ↻ Nombre de porcs finis/an : $2\ 820 - 4,71\ \% = 2\ 687$ porcs finis/an
- ↻ Nombre de porcs perdus par an : $0,0471 * 2\ 820 = 132$ porcs perdus/an
- ↻ Gain de poids lors de l'engraissement : $106,1 - 21,5 = 84,6$ kg
- ↻ Consommation en aliment par an : $\{(132/2) + 2\ 687\} * 3,10 * 84,6 = 722\ 001,8$ kg/an
- ↻ Quantité produite par an (kg vif) : $2\ 687 * 106,1 = 285\ 090,7$ kg de poids vif
- ↻ Quantité produite par an (kg carcasse) : $2\ 687 * 87 = 233\ 769$ kg carcasse

Résultats financiers « circuit ouvert » hors Fleuri

1. PRODUIT BRUT	308 341,3
◆ <i>VENTE DES PORCS À L'ABATTOIR (2 687)</i>	308 341,3
2. CHARGES	301 513,8
◆ <i>CHARGES ALIMENTS ET GORETS</i>	
◇ Gorets	124 700,4
◇ Aliments	163 172,4
◆ <i>CHARGES FIXES</i>	
◇ Entretien bât. et équipt.	2 794,5
◇ Autres charges fixes	3 262
◆ <i>CHARGES VARIABLES</i>	
◇ Frais vétérinaires	4 776,4
◇ Litière	0
◇ Frais de chauffage	1 376,5
◇ Charges variables diverses	1 431,6
3. E.B.E.	6 827,5
4. CHARGES FINANCIÈRES	4 016,5
◆ <i>INTÉRÊTS SUR EMPRUNT LONG TERME BÂTIMENT (15 ANS ET 5,5 %)</i>	797,5
◆ <i>INTÉRÊTS SUR EMPRUNT LONG TERME ÉQUIPEMENT (10 ANS ET 5,5 %)</i>	708
◆ <i>INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL VIF</i>	1 642
◆ <i>INTÉRÊTS SUR LES ALIMENTS</i>	868,9
5. R.B.E.	2 811
6. AMORTISSEMENTS	20 473,2
◆ <i>BÂTIMENT</i>	10 236,6
◆ <i>EQUIPEMENTS</i>	10 236,6
7. R.N.E.	- 17 662,24
TOTAL DES CHARGES	326 003,6

CALCUL DU PRIX DE REVIENT DU PORC PIÉTRAIN HORS FILIÈRE FLEURI :

- ↪ Charges totales en €par an : **326 003,6 €**
- ↪ En €par porc de boucherie fini : **121,33 €**
- ↪ En €par kg vif : **1,14 €**

PRIX PERÇU PAR LE PRODUCTEUR :

- ↪ En €par porc de boucherie fini : **114,75 €**
- ↪ En €par kg vif : **1,0815 €**

REVENU DU TRAVAIL :

- ↪ En €par porc de boucherie fini : **- 6,57 €**
- ↪ En €par kg vif : **- 0,06 €**

Analyse de sensibilité

- ❖ La valeur du prix de revient au kilo vif du porc Piétrain hors Filière Fleuri va à présent être déterminée en fonction de la variation des principaux paramètres qui définissent le revenu.
- ❖ Le résultat de ces simulations est repris dans le tableau suivant :
- ❖ Prix de revient de départ des porcs charcutiers en €par kilo vif : **1,14 €**
- ❖ Revenu du travail de départ des porcs charcutiers en €par kilo vif : **- 0,06 €**

SIMULATIONS	VARIATION DU PARAMÈTRE (VALEUR)	VARIATION DU PRIX DE REVIENT (€/KG VIF)
Majoration du prix des carcasses à l'abattoir Detry (en € par kilo carcasse)	<ul style="list-style-type: none"> • 0 ➤ 0,1 	1. 1,14 2. 0,02
Diminution de 10 % du prix moyen des aliments (en € par kilo d'aliments)	<ul style="list-style-type: none"> • 0,226 ➤ 0,2034 	1. 1,09 2. 0
Diminution de 10 % du prix d'achat des porcelets Piétrain stress négatif (€/porcelets)	<ul style="list-style-type: none"> • 44,22 ➤ 39,8 	1. 1,10 2. - 0,02
Augmentation de la durée d'amortissement des bâtiments (années)	<ul style="list-style-type: none"> • 15 ➤ 20 	1. 1,13 2. - 0,05
Augmentation de la durée d'amortissement du matériel (années)	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ➤ 15 	1. 1,13 2. - 0,05